

## Périodiques (FNPS)

Augmentation au 01 octobre 2023

Fonctions	coef.	Salaires
Directeur des rédactions	185	2 795 €
Rédacteur en chef	185	
Rédacteur en chef adjoint	160	2 453 €
Chef de service rédactionnel	140	2 172 €
Secrétaire général de la rédaction	140	
Premier secrétaire de la rédaction	133	
Secrétaire de rédaction unique	133	2 081 €
Premier rédacteur graphiste	133	
Chef de rubrique	133	
Reporter-photographe	110	
Reporter-dessinateur	110	
Reporter	110	
Secrétaire de rédaction	110	1 826 €
Rewriter	110	
Rédacteur-réviseur	110	
Rédacteur graphiste	110	
Rédacteur unique	105	1 799 €
Rédacteur spécialisé	105	
Rédacteur	100	1 773 €
<b>Rédacteur stagiaire</b>		
1ere et 2eme année	95	1 753 €

Indemnité d'appareil photo 53,2 €

Indemnité pour utilisation d'un appareil personnel à la demande de l'employeur (protocole d'accord du 4 juillet 1979).

### BARÈME DES PIGES POUR LES PÉRIODIQUES (FNPS)

53,20 € le feuillet de 1 500 signes et espaces (hors prime d'ancienneté, CP et 13e mois)